

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 02 MARS 2011 A LA SALLE ST CLAIR DE SAINT-DESIR

Date de convocation : 25/02/2011

Date d'affichage :

Date de séance : 02/03/2011

**Nombre de membres afférents au Comité : 44**

**Ayant pris part au vote : 24**

**Procuration : 1**

L'an deux mil onze, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni à la salle St Clair de St Désir, sur la convocation de son Président.

**Présents (24)**: Jean-Claude GRAVEZ représenté par Jean-Pierre DEPIERREPONT, Laurent PICQUE, Georges PIEL, Gérard BEAUDOIN, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Philippe BAEYAERT, Philippe HIEAUX, Gilbert GRIEU représenté par Pascal DARNIL, Jean-Louis SENEZE, Jean-Claude POIRIER, Xavier DUPREZ, Guillaume CAPARD, Françoise DENIS représentée par Jacques JORIS, Serge SAINT, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Raymond GERET, Alain COSTE, Christophe BIGNON, Dominique LAIGRE.

**Absents excusés (04)**: Michel LEBEY, Colette BORDELET, Michel PAIN ainsi que son suppléant Pierre MIALON, Guy WILLOT.

**Absents (16)**: Michel EGAUT, Estelle GUENIN, Philippe AUGIER, Jean-Pierre CAPTON, François PEDRONO, Gérard VAUCLIN, Régine CURZYDLO, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Michel CHEVALIER, Hubert COURSEAUX, David POTTIER, Jacques SELLE, Jacques FEREY, Yohann PROFICHET, Philippe LEDRU, Gérard PAUGE.

**Pouvoir (1)** : M. BAEYAERT a donné procuration à M. HIEAUX.

Etaient également présents : Messieurs Jérémy CHEVALIER, (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Mademoiselle Tiphaine MORIN (secrétaire) et Madame Michèle MAHE (Trésorière Trésorerie de Lisieux Intercom).

Des documents de travail sont remis aux délégués : tableau reprenant le compte administratif 2010, les restes à réaliser et le projet de budget primitif 2011 ; un tableau détaillant la section d'investissement du projet de budget primitif 2011, ainsi que les projets de délibérations.

M. le Président débute la séance à 18h45 en remerciant les délégués ainsi que M<sup>me</sup> MAHE pour leur présence le quorum n'étant pas encore atteint, il présente l'ordre du jour et développe les points 11, 10 et 09 ne nécessitant pas de vote. Le quorum est atteint à 19h15.

M. LEPAGE est nommé secrétaire de séance. Il fait remarquer que les projets de délibérations doivent être envoyés avant la réunion, soit, en même temps que la convocation.

### **I. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (13 décembre 2010)**

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

M. le Président précise que pour une meilleure lecture, le compte administratif 2010 sera présenté conjointement avec M<sup>me</sup> MAHE. M. le Président passe la parole à M<sup>me</sup> MAHE pour exposer le bilan des dépenses et recettes du Syndicat pour l'année 2010. Le Compte administratif est présenté article par article par Mme MAHE et M. SAINT apporte les commentaires utiles au fur et à mesure.

### **Fonctionnement : dépenses.**

Le chapitre 011 charges à caractère général : 91 333,97 €. M. SAINT précise qu'il s'agit des dépenses courantes et que sont inclus les travaux intra-muros, ainsi que les travaux exceptionnels (article 61523, voies et réseaux) pour un montant de 58 127,15 €.

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 112 403,93 €.

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 20 883,16 €. M<sup>me</sup> MAHE précise qu'il s'agit des indemnités des élus.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 17 309,30 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2010 s'élèvent à 241 930,36 €, pour un prévisionnel de 422 385,21 €.

### **Fonctionnement : recettes.**

Le chapitre 74 dotations et participations : 248 205,90 €. Il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 145 388 €. Le reste représente les subventions perçues du Conseil Général, pour les travaux intramuros (30%) ; le Conseil Régional pour les postes de techniciens de rivière (30%) et le chargé de mission (12%), ainsi que 30% pour le forfait de fonctionnement ; l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux Intra-muros (40%), les postes du personnel et le forfait de fonctionnement (50%), y compris une partie du poste de secrétariat.

Suite à question posée par M. HIEAUX, M. SAINT indique que toutes les subventions attribuées et budgétées en 2010 n'ont pas été perçues. En effet, les acomptes (de 50% ou 80%) ont été versés, mais les soldes sont en cours de traitement, car ils nécessitent d'avoir bouclé entièrement les dossiers. De plus, pour l'Intra-muros, toutes les factures doivent être payées, or nous ne les avons pas encore toutes reçues. M. SAINT fait alors remarquer qu'il y a un besoin non négligeable de trésorerie pour le syndicat, car même si nous sommes subventionnés, il faut avancer une partie des sommes.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 5 000 €. Il s'agit des participations des riverains.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 251 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2010 s'élèvent à 258 456,90 € (après soustraction du résultat reporté).

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de 16 526,54 €.

### **Investissement : dépenses.**

Le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 8 197,30 €. Il s'agit des frais d'études pour le renaturation de la Courtonne (4 425,20 €), des analyses de sédiments pour le Ruisseau des Ouvres (468,10 €), et des pêches électriques sur la Courtonne (3 304 €).

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 7 130,11 €. Il s'agit de l'achat d'un photocopieur (4 999,28 €), un micro-onde (99,00 €), un frigidaire (279,00 €), un niveau optique (383,53 €), et de trois vitrines pour l'affichage extérieur (1 369,30 €). Pas de dépenses pour le matériel de transport, mais 10 890 € de restes à

www.smbvt.fr

réaliser correspondant à l'achat du troisième véhicule, commandé en 2010, payé en 2011.

Le chapitre 23 immobilisation en cours : pas de dépenses, mais 32 590 € de restes à réaliser correspondant aux travaux de la Touques en DPF, commencés en 2010, mais dont les factures seront acquittées en 2011.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 21 408 €. Il s'agit de l'étude pour l'arasement de l'ouvrage de la Fraternelle.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 5 251 €. M<sup>me</sup> MAHE précise qu'il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Le chapitre 001 résultat reporté : 6 452,50 € en négatif correspondant au résultat de clôture de la section d'investissement de l'année 2009.

Les dépenses de d'investissement s'élèvent à 48 438,91 €.

### **Investissement : recettes :**

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 14 722,13 € correspond au solde d'une subvention du Conseil Général du Calvados pour l'aide au 1<sup>er</sup> investissement (achat du mobilier, matériel informatique, véhicules...). Pour les subventions du Conseil Régional de Basse Normandie, pas de recette mais 9 777 € de restes à réaliser correspondant au solde de l'aide pour les travaux de la Touques en DPF. Pour les subventions de l'AESN, pas de recettes, mais 20 004 € correspondant au solde de la subvention pour les travaux de la Touques en DPF (16 295 €), ainsi qu'une aide pour les pêches électriques et les stagiaires (3 709 €).

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 12 610,50 €. Il s'agit de 6 158 € de FCTVA, correspondant aux dépenses d'investissement de 2008, et 6 452,50 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (en équilibre avec le chapitre 001, dépenses d'investissement).

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 10 705 € correspondant à une aide de 50% de l'AESN pour l'étude de l'arasement d'ouvrage de la Fraternelle. Les 50% restant sont inscrit en restes à réaliser.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 17 309,30 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 55 346,93 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'année 2010 est de 6 908,02 €.

M. le Président se retire et charge M. HIEAUX, Vice-président de faire voter le compte administratif 2010. Après présentation des résultats par M. HIEAUX, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

### **III.VOTE DU COMPTE DE GESTION**

M<sup>me</sup> MAHE indique que le compte de gestion est identique en tout point avec le compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité.

### **IV.VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Vu les résultats de clôture de l'année 2010, le Président propose d'affecter 6 908,02 € de résultat reporté en

www.smbvt.fr

recettes d'investissement au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et 98 259,75 € de résultat reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté). Soit un cumul de section de 105 167,77 €

Ces deux propositions sont approuvées à l'unanimité.

## **V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

### **Fonctionnement, dépenses :**

M<sup>me</sup> MAHE poursuit la lecture des chiffres.

Le chapitre 011 charges à caractère général : 140 902 €, dont 85 452 € pour les travaux Intra-muros (71 072 €). M. le Président précise que l'augmentation de ce programme est due à l'éventuelle prise en charge de parcelles privées sur la Commune de Pont l'Evêque (dossier présenté aux membres du bureau) et dont nous reparlerons lors de la prochaine séance, notamment pour statuer sur l'éventuelle participation financière des riverains, travaux exceptionnels (10 000 €), et des reports du programme Intra-muros 2010 (4 380 €).

Le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés : 130 000 €. Monsieur SAINT indique que nous avons pris en compte la nomination en tant que « stagiaire de la fonction publique » de Jérémy CHEVALIER, prévue pour le 01 juin 2011 ainsi que celle de Fabien MARIE, prévue pour le 01 juillet 2011 suite à leur réussite au concours de la fonction publique, ce qui explique la diminution de crédit pour la rémunération du personnel non titulaire (64131), et l'augmentation de crédit pour la rémunération du personnel titulaire (64111).

Le chapitre 65 charges de gestion courante : 23 500 €. Il s'agit des indemnités des élus, frais de missions et cotisations aux caisses de retraite.

Le chapitre 66 charges financières : 20 000 €. Il s'agit d'une prévision au cas où le Syndicat devrait recourir à un emprunt.

Le chapitre 67 charges exceptionnelles : 1 500 €. Il s'agit également de prévision en cas d'amendes ou de titres annulés.

Le chapitre 022 dépenses imprévus : 13 870 €. Il s'agit d'une réserve de crédits. Elle permet aussi d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Le chapitre 023 virement à la section d'investissement : 120 633,85 €. Il sert à autofinancer et équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 602,90 €. Il s'agit des amortissements des biens.

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour l'année 2011 s'élèvent à 471 008,75 €.

### **Fonctionnement : recettes :**

Le chapitre 74 dotations et participations : 359 237 €. M. SAINT précise qu'il s'agit des participations des Communes et Communautés de Communes pour 148 567 €. Les subventions du Conseil Général s'élèvent à 34 857 € ; le Conseil Régional 43 038 € ; et l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 132 775 €. Sont inclus dans ces sommes les reports de l'année 2010.

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante : 7 000 €. Il s'agit des participations des riverains.

Le chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 6 512 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Le chapitre 002 résultat reporté : 98 259,75 €.

Les propositions de recettes de fonctionnement pour l'année 2011 s'élèvent à 471 008,75 €. Elles s'équilibrent avec les dépenses.

### **Investissement : dépenses :**

Le chapitre 20 immobilisations incorporelles : 1 000 €. Il s'agit de prévision pour l'achat de logiciels. Les frais d'études ne sont pas inscrits au chapitre 20, car la question de l'éligibilité des travaux (et donc des frais d'études s'y rapportant) au FCTVA n'étant pas réglée, ils sont transférés au chapitre 45, opérations pour compte de tiers. M<sup>me</sup> MAHE précise que le sujet a été soulevé à la Trésorerie Générale.

Le chapitre 21 immobilisation corporelles : 13 000 €. Dont 1 500 € de matériel informatique et de bureau, 1 000 € de mobilier et 10 500 € pour les autres immobilisations qui correspondent à un budget de communication (panneaux, grilles, support...) afin de présenter les actions du Syndicat, (comme prévu dans les premiers budgets) lors de différentes manifestations, et également à la confection d'autocollants avec le logo du Syndicat pour les véhicules. Il est également prévu d'acquérir un ou deux GPS de terrain pour que l'équipe technique puisse réaliser les diagnostics elle-même. C'est un réel gain de temps, toutes les données sont saisies en direct, pas de prise de note sur papier puis transcription informatisée lorsque les techniciens rentrent au Syndicat. Avec le GPS, même les cartes sont faites automatiquement. Il s'agit vraiment d'un bon équipement, que les techniciens et le chargé de mission ont eu l'occasion de tester avec le technicien de rivière du Syndicat de la Vie, équipé de ce type de matériel

M. MARIE précise qu'il faut a minima 40 jours de terrain pour réaliser le diagnostic de la Touques amont (sur 185 kilomètres). Cet objectif étant très ambitieux, et les autres dossiers devant pour autant être traités, ces GPS permettront d'optimiser le travail de l'équipe et de faire de belles économies.

MM. HIEAUX et GODEREAUX font remarquer que cet équipement peut peut-être éviter le recrutement d'un troisième technicien de rivière. Il faut également ajouter les 10 890 € de restes à réaliser pour le paiement du troisième véhicule.

Le chapitre 23 immobilisation en cours : 116 667 €, et 32 590 € de restes à réaliser correspondant aux travaux de la Touques en DPF.

Le chapitre 20 dépenses imprévues : 11 250,57 €.

Le chapitre 45 opérations pour compte de tiers : 707 810 €. Il s'agit de l'inscription de tous les programmes de travaux du Syndicat, à l'exception de la Touques en DPF. Soit, 200 000 € pour la Renaturation de la Courtonne, 111 443 € pour la Paquine, 111 367 € pour la Courtonne, 110 000 € pour la Calonne, 60 000 € pour les travaux concernant les ouvrages et 115 000 € pour les frais d'études des ces différents programmes de travaux. Les programmes ont été inscrits sur ce chapitre faute d'obtenir (comme précisé ci-avant) une réponse définitive de la Trésorerie Générale et de la Préfecture sur la question de l'éligibilité ou non de ces travaux au FCTVA. Le dossier est suspens. M. SAINT doit interroger un parlementaire sur cette question, en liaison avec M<sup>me</sup> MAHE.

Le chapitre 040 opération d'ordre de transfert entre section : 6 512 €. Il s'agit de l'amortissement des subventions qui s'équilibre avec le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'année 2011 s'élèvent à 899 719, 57 € (restes à réaliser inclus).

#### **Investissement : recettes :**

Le chapitre 13 subventions d'investissement : 93 333,60 € correspond aux subventions du Conseil Général du Calvados et de l'AESN pour les travaux sur la Touques en DPF. Il faut ajouter 29 781 € de restes à réaliser.

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 1 508 €. Il s'agit du FCTVA, correspondant aux dépenses d'investissement de 2009 (logiciels, site internet, charte graphique, mobilier pour les archives, appareil photo numérique, barres de toit pour un véhicule de service, panneaux signalétiques SMBVT).

Le chapitre 45 opération pour compte de tiers : 616 247,20 € Il correspond à toutes les subventions reçues pour les programmes de travaux, soit : 200 000 € pour la Renaturation de la Courtonne ; 89 154,40 € pour la Paquine ; 89 092,80 € pour la Courtonne ; 88 000 € pour la Calonne ; 60 000 € pour les travaux portants sur les ouvrages et 90 000 € pour les frais d'études.

Le chapitre 21 virement de la section de fonctionnement : 120 633,85 €, en équilibre avec le chapitre 023 de la section des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 20 602,90 €. Il s'agit de l'amortissement des biens que le Syndicat possède. Il est en équilibre avec le chapitre 042 de la section des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 001 résultat reporté : 6 908,02 €. Il s'agit du résultat de clôture 2010 de la section d'investissement.

Les propositions de recettes d'investissement s'élèvent à 899 719,57 € (restes à réaliser inclus).

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver l'équilibre budgétaire à 899 719,57 € pour la section d'investissement et à 471 008,75 € pour la section de fonctionnement, soit un budget cumulé de 1 370 728,32 €.

Le budget primitif 2011 est approuvé à l'unanimité.

#### **VI. VOTE DES COTISATIONS DES CDC ET COMMUNES**

M. SAINT indique que les montants ont été ajustés en fonction des chiffres représentant la population totale des Communes publiés par l'INSEE. La base de calcul reste à 1,75 € par habitant du bassin versant. Les participations des Communes s'élèvent à 4 739 € et des CDC à 143 828 €, soit un total de 148 567 €.

Les participations des membres du Syndicat sont approuvées à l'unanimité.

#### **VII. DISSOLUTION DU SIVU D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA COURTONNE ET DE LA MAROLLES ET TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU SMBVT.**

M<sup>me</sup> MAHE annonce que le comité syndical ne pourra pas délibérer aujourd'hui sur ce sujet, car certains éléments ne sont pas encore éclaircis, notamment sur l'inscription comptable du transfert de l'actif et du passif. En effet, il se pose ici le même problème que pour le SMBVT, à savoir, l'éligibilité ou non des travaux au FCTVA et leurs amortissements. Elle indique que cette décision doit être reportée au prochain Comité Syndical. Aucune somme ne pourra donc être inscrite au budget primitif 2011.

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

M. PIEL, ancien Président du SIVU prend la parole et indique que le Syndicat de la Courtonne a été dissout, il a été décidé de transférer l'actif et le passif au SMBVT, car les Communes membres du SIVU sont également membres du SMBVT avec le souhait que les crédits (environ 22 000 €) soient utilisés pour la Courtonne et la Marolles. Il ajoute que le SMBVT fera ce qu'il voudra avec cet argent lorsqu'il aura été transféré. M. SAINT ajoute qu'étant délégué du SMBVT, M. PIEL est tenu au courant des programmes menés sur la Courtonne et que les fonds reçus seront bien affectés en totalité sur les programmes Courtonne.

M. PIEL fait remarquer que le Syndicat de la Touques a beaucoup plus de moyens et de poids pour faire avancer les programmes, notamment en terme de personnel, et de financement, c'est une autre échelle que le SIVU. Il précise également qu'il n'y a aucun passif. M<sup>me</sup> MAHE indique que par dérogation au CGCT, il est tout à fait légal de transférer l'actif et le passif au SMBVT, la compétence ayant également été transférée.

*M. SAINT fait passer les documents budgétaires (compte administratif et budget primitif) pour qu'ils soient signés par tous les délégués présents, titulaires ou suppléants.*

#### **VIII.VOTE DU REGIME INDEMNITAIRE 2011.**

M. le Président propose d'instituer un régime indemnitaire contenant l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures (IEMP) pour un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et de l'indemnité de service spécifique (ISS) pour trois techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe. Il ajoute que ces indemnités seront versées mensuellement aux agents titulaires et annuellement aux agents non titulaires. Le Président est en charge de rédiger les arrêtés d'attributions individuelles.

Ce sujet avait été évoqué lors du dernier comité syndical où il avait été acté par les délégués que le SMBVT prendrait attache avec le Centre de Gestion du Calvados pour éclaircir le sujet et proposer de mettre en place ce régime

Le régime indemnitaire proposé par le Président est approuvé à l'unanimité.

#### **IX.INFORMATION SUR LE RECLASSEMENT DU CHARGE DE MISSION ET DES TECHNICIENS DE RIVIERE SUITE AU DECRET N°2010-1357 CONCERNANT LA REFORME DU CORPS D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX.**

M. SAINT, laisse la parole à M<sup>lle</sup> MORIN qui explique que le grade de technicien supérieur sur lequel étaient rémunérés le chargé de mission et les techniciens de rivière n'existe plus. Il a été remplacé par le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, c'est pourquoi des avenants aux contrats à durée déterminée doivent être rédigés pour intégrer les agents dans un grade existant. Elle précise qu'il n'y a pas de délibération à prendre, c'est le Président qui signe les contrats de travail et les avenants.

#### **X.INFORMATION SUR LES ADHESIONS ET SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMBVT.**

M. MARIE indique que la CDC du Pays de Merlerault a délibéré pour prendre la compétence cours d'eau. La CDC de la Région de Gacé a délibéré pour adhérer au SMBVT. En accord avec les Sous-préfectures de Lisieux et d'Argentan, il a été décidé de différer cette adhésion en attendant que les autres CDC en soit au même point d'avancement de manière à intégrer tous les nouveaux membres en même temps.

La CDC de Livarot prévoit d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire (Avril) la prise de compétence cours d'eau. La CDC du Pays de Camembert doit prendre la compétence avant le mois de

[www.smbvt.fr](http://www.smbvt.fr)

juillet, indique M. BIGNON.

De son côté l'équipe du SMBVT prépare la rédaction de nouveaux statuts en partenariat avec la Sous-préfecture, avant un débat en réunion de Bureau le 24 mars et un vote au Comité Syndical spécifique le 06 avril 2011.

Le planning retenu permet de mener à la fois le processus interne au Syndicat et la prise de compétence des CDC manquantes (délais de 3 mois de consultation des membres tel que le prévoit le CGCT) sachant que l'objectif du Syndicat annoncé aux CDC est de les intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### XI. QUESTIONS DIVERSES.

M. SAINT indique que le dossier « Ragondins, Rats musqués » est abandonné suite au refus définitif de financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie : celle-ci pense que la forte présence des ragondins n'est pas reconnue comme un fléau ou une nuisance. M. MARIE ajoute que l'AESN n'est pas sûre que les piègeages actuels soient efficaces et qu'elle pose aussi la question de l'impact écologique sur le milieu.

M. SAINT indique qu'il s'est rendu avec le chargé de mission à une réunion organisée par l'Association des Riverains de la Calonne pour présenter le SMBVT. Il est important d'avoir des contacts sur ce territoire pour mener à bien le contrat Calonne en partenariat avec l'AESN et la CDC du Canton de Cormeilles.

Le 08 Mars 2011, le Syndicat organise une journée technique avec le SAGE de la Canche (62). Les élus de ce Bassin souhaitent visiter des cours d'eau sur lesquels l'aménagement des rivières et des ouvrages a permis d'obtenir des résultats sur l'amélioration du milieu et de la fréquentation des poissons migrateurs. Ils souhaitent également connaître les retombées économiques qui en découlent et les filières touristiques adaptées. Une présentation en salle sera réalisée le matin, tandis que l'après midi, des ouvrages aménagés seront visités.

Le prochain comité syndical aura lieu le mercredi 06 avril 2011, à 18h30, salle St Clair de SAINT DESIR. M. SAINT rappelle son souhait d'avoir le quorum pour valablement délibérer : 23 délégués sur 44 est chose possible.

M. POIRIER intervient pour demander comment va se dérouler la procédure d'adhésion des CDC dont certaines de leurs Communes sont déjà adhérentes au SMBVT de manière indépendante. Doit-on délibérer pour autoriser les Communes à se retirer et ensuite délibérer pour intégrer la CDC, ou est-ce automatique ? M. SAINT répond que les Communes n'ont pas à se retirer, elles seront automatiquement rattachées à leur CDC, mais la question sera évidemment posée à la Sous-préfecture. Bien évidemment, il n'y aura pas double cotisation, la CDC payera pour toutes ses Communes et ensuite l'inclura dans le transfert de charges. M. MARIE rappelle que l'échéance de ce dossier est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012, donc pas d'inquiétude à avoir sur les cotisations, car on démarrera sur une année nouvelle.

M. le président remercie les participants et clôture la séance à 20h25.

Le Président,  
Serge SAINT.

  
